



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Implantation de la collecte à trois voies

Nouvelle collecte des matières organiques à Sainte-Adèle dès mai 2015

Sainte-Adèle, le 1^{er} avril 2015- À compter du 1^{er} mai prochain, la Ville de Sainte-Adèle deviendra la première municipalité, dans les secteurs desservis par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), à inclure la collecte des matières organiques (compostables) à l'ensemble de son territoire.

Même si, comme toutes les villes du Québec, Sainte-Adèle avait jusqu'en 2020 pour se conformer aux exigences de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, l'administration municipale a souhaité aller de l'avant dès cette année avec l'implantation de la collecte à trois voies. Aux dires du maire Réjean Charbonneau « Il importait grandement aux membres du conseil municipal de diminuer l'enfouissement des déchets en provenance de notre territoire le plus rapidement possible. L'implantation de la collecte à trois voies s'effectue aussi dans la foulée d'un vaste plan de développement qui sera réalisé par la Ville au cours de la prochaine année.»

La collecte des bacs bruns s'ajoutera donc à la collecte des déchets et du recyclage déjà en place et la livraison des 7200 nouveaux bacs sera effectuée porte à porte **à compter du 13 avril prochain** auprès de 7950 unités d'occupation, les résidants des immeubles de sept logements et plus se partageant les bacs. Les bacs bruns seront propriétés de la Ville et devront donc demeurer sur place lors de déménagement.

Lors de la distribution de ces bacs roulant de 240 litres de couleur brune, la Ville distribuera aussi à tous les ménages sur son territoire une trousse de démarrage comportant un minibac de cuisine (capacité de cinq ou sept litres), un petit paquet de sacs de papier conçus pour le minibac et un guide pratique permettant de se familiariser avec cette forme de compostage.

Le calendrier de collecte des trois matières (bac bleu, bac noir et bac brun) et les dates de distribution des nouveaux bacs seront acheminés sous peu à chaque adresse. Ces informations se retrouveront également dans l'édition de l'Actualité adéloise « spécial environnement » qui sera acheminée par la poste à tous les foyers adélois à compter du 20 avril prochain.

Afin de faciliter l'intégration de la collecte à trois voies, la Ville a été divisée en deux secteurs et un nouvel horaire de collecte sera proposé soit les jeudis pour un secteur et les vendredis pour l'autre. La collecte des matières destinées à l'enfouissement (bacs noirs) sera donc effectuée à tous les quinze jours, en alternance avec la collecte des matières recyclables (bacs bleus). En ce qui concerne les bacs bruns, la collecte s'effectuera toutes les semaines, le mercredi, du début mai à la fin octobre. Pour les mois de novembre à avril inclusivement, la collecte deviendra mensuelle.

La première semaine officielle de collecte est prévue lors de la deuxième semaine du mois de mai avec le calendrier qui suit :

- **Collecte des bacs bruns de matières organiques** : le mercredi 6 mai 2015 sur tout le territoire de la Ville (toutes les semaines jusqu'à la fin octobre);
- **Collecte des bacs noirs pour déchets dans le secteur 1**: le jeudi 7 mai 2015 (correspondant aux actuels secteurs A et B) et les bacs bleus le jeudi suivant, en alternance;
- **Collecte des bacs noirs pour déchets dans le secteur 2** : le vendredi 8 mai 2015 (correspondant aux actuels secteurs C et D) et les bacs bleus le vendredi suivant, en alternance.

« Nous sommes conscients d'être la première ville sur le territoire de la RIDR à proposer cette nouvelle forme de collecte à l'ensemble de la population et nous espérons obtenir la coopération et la collaboration de toute la population pour faire de ce nouveau projet un modèle de responsabilité citoyenne et environnementale exemplaire » d'ajouter M. Charbonneau.

Outre la collecte à trois voies, l'implantation de nouveaux compteurs d'eau (visant les secteurs commercial, industriel et institutionnel), l'accès gratuit à l'écocentre à compter du 1^{er} mai, et l'installation récente de bornes de recharge électriques figurent parmi les actions de ce plan de développement durable qui sera réalisé par la Ville dans la prochaine année.

Toutes les personnes qui souhaitent obtenir plus de renseignements sur les modalités de la nouvelle collecte des matières organiques ou sur le calendrier de collecte peuvent se référer au site Internet de la Ville au www.ville.sainte-adele.qc.ca/collecte.